



Association paritaire pour la santé
et la sécurité du travail du secteur minier

Enregistrement à la
base de données
d'identification des
clients (BDIC)

MODIFICATION AU RÈGLEMENT SUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES (TMD)

Une nouvelle exigence apportée au Règlement sur le transport des matières dangereuses (TMD) a été publiée dans La Gazette du Canada, Partie II, volume 157, numéro 22, le 23 octobre 2023. Cette exigence stipule que les sites, définis comme, « un endroit permanent où se fait l'importation, la présentation au transport, la manutention ou le transport de marchandises dangereuses qui sont en la possession directe d'une personne menant ces activités », doivent s'enregistrer à la base de données d'identification des clients (BDIC) de Transports Canada.

Les organisations concernées par cette modification devront procéder à leur enregistrement d'ici le **25 octobre 2024**. Au-delà de cette date, en cas de non-conformité relative à l'enregistrement à la BDIC, les contrevenants pourraient recevoir une lettre les exigeant de s'enregistrer dans un certain délai, ainsi qu'une amende de 500 \$ à 1 000 \$ émise par Transports Canada.

Résumé de la modification réglementaire

À la lecture de la modification réglementaire, vous remarquerez qu'il existe des exemptions à cette nouvelle obligation. Néanmoins, nous recommandons à nos membres impliqués dans la manipulation ou le transport de matières dangereuses (TMD) de s'enregistrer dans la base de données d'identification des clients (BDIC).

Pour vous conformer à cette modification réglementaire, veuillez suivre les directives suivantes :

- ▶ Inscrire tous les sites où se déroulent des activités en lien avec le TMD;
- ▶ Une fois l'enregistrement complété, maintenir à jour la liste des personnes-ressources;
- ▶ Renouveler annuellement l'enregistrement à la BDIC;
- ▶ Profiter de l'occasion pour valider les formations du personnel sur le TMD.

Ressources complémentaires pour plus d'information

[Inscription à la Base de données d'identification des clients](#)

[Foire aux questions sur la Base de données de d'identification des clients](#)

[La Gazette du Canada](#)

[Demande de formation TMD \(APSM\)](#)